

## **Nuremberg**

*Intervention de Francis Zamponi lors du colloque international qui s'est tenu au mois de juin 2011 à Paris sur le procès d'Adolf Eichmann.*

Albert Camus écrivait dans le journal *Combat* en 1944 : « On veut informer vite au lieu d'informer bien. La vérité n'y gagne pas. »

Michel Tournier a pointé lui aussi, dans un article du *Monde*, publié à l'occasion du vingt cinquième anniversaire de l'ouverture du procès de Nuremberg, l'émergence d'« une histoire à chaud, écrite sans recul, le nez sur l'événement dont certains historiens journalistes font profession depuis 1946 ».

Et c'est vrai, le temps du journaliste n'est pas le même que celui du magistrat et encore moins que celui de l'historien. Et lorsque le journaliste se retrouve dans un même reportage confronté à l'actualité, à l'Histoire et à la justice, il est quelque peu désorienté. Et plus encore lorsque l'histoire à laquelle il est confronté sans toujours y avoir été préparé, est celle d'un génocide.

La façon dont la presse écrite française a rendu compte du procès de Nuremberg et de celui de Jérusalem semble, à ma connaissance, n'avoir encore attiré l'attention d'aucun véritable chercheur. Le suivi par la presse française de ces deux procès n'a fait l'objet d'aucun recueil si ce n'est exhaustif du moins méthodique.

J'ai retrouvé un certain nombre d'articles, dispersés dans les dossiers de la bibliothèque de l'école des Sciences politiques, dans celle du Centre de documentation juive contemporaine ou dans des recueils de reportages et j'ai dû, en me limitant à la presse quotidienne nationale, me contenter de cette maigre source. C'est dire que le travail de collecte systématique à travers les archives des articles de journaux consacrés à ce thème reste à faire.

Un instant, j'ai eu l'espoir de mettre la main sur une source nouvelle d'information en apprenant que, le 12 novembre 1966, avait eu lieu à Varsovie, à l'occasion du 21<sup>ème</sup> anniversaire du procès de Nuremberg, une réunion des correspondants de presse qui y avaient assisté. L'article de l'*Humanité*, l'organe du parti communiste français, daté du 20 décembre 1966 évoque cette rencontre et précise qu'une quarantaine de journalistes, polonais, français, soviétiques, américains tchécoslovaques, anglais et hollandais avaient échangé pendant deux jours leurs souvenirs. Peut-être existe-il dans des archives, polonaises ou autres, les annales de leurs discussions mais la seule trace que j'en ai trouvée en France est l'extrait d'une résolution s'élevant contre l'apparition d'un néo nazisme « nuisible à la coexistence des peuples et portant atteinte à la sécurité de l'Europe et à la coopération pacifique internationale. »

Ma source principale a donc été le travail de Joseph Kessel. Romancier, grand reporter et, ce qui est exceptionnel pour un journaliste, élu à l'Académie française. Mais il faudrait aussi explorer la production

journalistique d'autres reporters comme Roger Vaillant, Pierre Jouffroy, Michel Noblecourt, André Scemama ou Elsa Triolet.

Joseph Kessel est tout sauf un débutant lorsqu'il est envoyé à Nuremberg par *France Soir*, à l'époque un journal qui comptait beaucoup dans la presse française. Il a alors 47 ans et a participé comme combattant à la première guerre mondiale avant de suivre, comme reporter cette fois, d'autres conflits comme la guerre d'indépendance irlandaise ou la guerre d'Espagne. Durant l'Occupation il s'engage dans les Forces françaises libres puis redevient journaliste pour rendre compte du procès du maréchal Pétain.

C'est donc en la compagnie de cet illustre confrère que je me suis penché sur le traitement journalistique des procès de Nuremberg et de Jérusalem où Joseph Kessel, toujours pour *France Soir*, a été présent.

Je me suis servi comme fil conducteur de mes réflexions, des questions que je m'étais posé lorsque, en 1987, j'ai suivi pour l'édition lyonnaise du quotidien *Libération* le procès de Klaus Barbie, responsable de la Gestapo de Lyon.

La première question que, en tant que journaliste puis professeur de journalisme, je me pose est celle du respect du principe de la présomption d'innocence. Elle n'a été posée à Nuremberg, à ma connaissance, qu'en 1945 par le quotidien britannique *Daily mirror* qui s'est demandé: « A présent que les chefs nazis doivent comparaître devant le tribunal, faut-il les considérer comme non coupables jusqu'à ce que leur culpabilité soit

démontrée ? ». Et les *Izvestia* de répondre le 29 octobre 1945 qu'il s'agissait là uniquement d'un « exercice intellectuel digne du monsieur Jourdain de Molière ».

La question de l'attitude que la presse doit adopter face à l'accusé s'est très peu posé lors du procès d'Adolf Eichmann. Au moins pour les journalistes car les juges de Jérusalem, eux, avaient tenu à affirmer, dès l'ouverture du procès, que Adolf Eichmann serait à priori, comme tout accusé, considéré comme innocent et serait jugé sur la seule foi des preuves fournies au tribunal. Une déclaration d'intention qui n'engageait que les magistrats.

Pour les journalistes, à Nuremberg comme à Jérusalem, la question de la culpabilité était réglée avant même l'ouverture des débats. Ce que l'avocat d'Adolf Eichmann a d'ailleurs pointé en déclarant que le procès ne pouvait pas être équitable puisque son client avait déjà été condamné par les médias.

Ce problème déontologique est aussi juridique car l'atteinte à la présomption d'innocence prévue par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 est considérée depuis 1993 en droit français comme un délit. Il n'a fait son apparition dans l'esprit des journalistes que très progressivement. Je n'en ai retrouvé la première trace que dans un compte-rendu d'audience du journaliste du *Monde* Jean Marc Theolleyre à propos du procès de Klaus Barbie en 1987.

La question est revenue en force, dix ans plus tard en 1997 à Bordeaux, lors du procès de Maurice Papon, ancien préfet de police sous De Gaulle et ancien ministre de Valéry Giscard d'Estaing. Accusé de complicité de crime contre l'humanité pour avoir participé dans le département de la Gironde dont il était secrétaire général de la préfecture à l'organisation de convois de déportés, Maurice Papon a brandit le principe de la présomption d'innocence et engagé des poursuites contre certains organes de presse comme *Libération*, *Le Monde*, *France Soir*.

Il me semble que désormais, autant par crainte des conséquences juridiques de leurs écrits que par déontologie, les journalistes ne puissent plus être aussi à l'aise que Joseph Kessel à Nuremberg pour présenter un accusé comme coupable. Quelque soit la nature des poursuites engagées contre lui.

Encore que la lecture de la presse française à propos de l'arrestation de Radko Mladic montre qu'il est souvent présenté avant son jugement comme le responsable de l'assassinat de milliers de musulmans en 1995.

Autre évolution dans les mœurs journalistiques : la manière de mettre en scène l'accusé. Un des points forts de tout compte rendu d'audience. Aujourd'hui, les règles déontologiques veulent que sa description physique ne serve pas à le ridiculiser ou l'humilier.

A Nuremberg, ce qui ressort des articles consacrés au procès, c'est d'abord la curiosité. Les journalistes insistent sur ce point : des hommes qui il y a quelques mois encore faisaient partie des plus puissants du

monde se retrouvent exposés à leurs regards sous la garde de policiers militaires. A quelques mètres d'eux. Et l'image qu'ils en présentent aux lecteurs insiste sur les éléments matériels qui concrétisent leur chute.

Joseph Kessel, muni d'une paire de jumelles, observe les anciens responsables du troisième Reich dans leur box. Il écrit : « Les accusés dont je scrute les figures avec une avidité passionnée ne portent sur le front ou dans leurs yeux la moindre trace, le moindre reflet, la plus petite justification de leur gloire passée ou du terrifiant pouvoir qui fut le leur ». Et Kessel de noter les détails vestimentaires qui manifestent la déchéance : l'uniforme « gris clair qui tire sur le blanc sale » de Göring. « les yeux vides et les cheveux gris en désordre de Ribbentrop. L'allure de « sous-officier âgé, usé, râpé » de Keitel. Quant à Jodl, il est devenu « le plus pitoyable soldat allemand, prisonnier de guerre, qui puisse se rencontrer » et Seyss-Inquart, lui, « un notaire marron, un médecin véreux ou un faux prêtre ». En témoignent d'ailleurs ses « joues aux taches roses, son lorgnon qui tremble sur ses yeux faux, ses paupières onctueuses et sa voix molle et fourbe. »

Ces descriptions transmettent aux lecteurs français un message : les hommes qui vont être jugés à Nuremberg sont coupables, ils le portent sur leur visage. Ils sont définitivement hors circuit.

Une femme qui ne signe que de ses initiales J.G, envoyée spéciale du journal *Le Monde*, prend du recul au bout d'une semaine d'audience. Elle écrit : « Si les premiers jours du procès on observait avec une curiosité un

peu avide les visages de tous ces personnages dont les noms ont, pendant des années, obsédé des millions d'êtres, maintenant qu'on a pu constater qu'ils étaient comme tout le monde on les regarde d'une autre manière, avec un intérêt qui tend de plus en plus à devenir professionnel. »

A Jérusalem, quinze ans plus tard, Joseph Kessel s'attaque dès l'ouverture du procès à l'aspect physique d'Adolf Eichmann plutôt qu'aux crimes dont il est accusé. Il écrit : « Je le dis en toute sincérité, en toute honnêteté, j'eus un mouvement instinctif de recul, de répugnance, de profond malaise. La maigreur reptilienne du corps, les arêtes à la fois aiguës et fuyantes du visage, la bouche d'une minceur extrême, cruelle et fautive, les yeux cachés par des lunettes, mais attentifs, immobiles et aux aguets, tout prévenait contre cette apparition. » Plus tard, le reptile se transforme en un « monstrueux insecte », une « espèce d'araignée humaine exposée dans sa cage ».

Tout autre est le style de l'un des envoyés spéciaux du *Monde*, Jean-Marc Theolleyre. Plus moderne peut-être dans sa pratique de l'écriture journalistique, il présente sobrement l'accusé : « Il promène sur le prétoire un regard de tranquille curiosité. Cependant, la pâleur du visage et certains jeux des muscles des joues semblent trahir un peu d'inquiétude... Il porte un costume neuf sombre qui lui a été remis hier, une chemise blanche également neuve et une cravate à pois complète cette vêtue élégante. Ce qui frappe, c'est la hauteur du front, large et

fuyant. Derrière ses lunettes, on perçoit mal le regard, et il n'est possible d'y déceler pour l'heure que de l'attention. »

Jean-Marc Theolleyre dépeindra ainsi l'avocat de la défense : « Ce petit homme trapu, courtaud, aux cheveux gris, c'est le docteur Servatius, l'avocat d'Eichmann, armé pour son combat. »

Le même docteur Servatius, sous la plume de Joseph Kessel devient, tout comme son client, un être visuellement déplaisant : « Il avait, écrit-il, une rondeur rassurante et, de la nuque brève, débordait un bourrelet cramoisi. Je m'étais glissé contre la barrière qui séparait les journalistes de l'estrade judiciaire, et j'avais ainsi le profil du docteur Servatius tout à moi. Le teint était fleuri, couleur de papier buvard, depuis ses cheveux blancs coupés courts jusqu'à son double menton. Le nez épais et long s'achevait par une sorte de tubercule charnu. Quand il plaidait, il avançait un peu la lèvre inférieure ourlée, gourmande, sensuelle. La voix s'accordait bien à ses traits : grasse, flexible, courtoise à l'extrême et insinuante. ».

Ce portrait qui évoque certaines caricatures a été rédigé par Joseph Kessel, qui comme il le revendique, fait parti des « témoins professionnels de la détresse humaine, habitués à voir et décrire les catastrophes, les crimes et les guerres ».

Ses descriptions d'Eichmann et de son avocat peuvent surprendre aujourd'hui les reporters à qui l'on enseigne à prendre du recul par rapport aux événements dont ils sont amenés à rendre compte, à décrire



les personnages et les décors sans commentaires en laissant le lecteur libre d'en tirer les conclusions qu'il souhaite.

Dans les comptes-rendus des procès de crimes contre l'humanité, cette règle d'or semble avoir souvent été ignorée. Les journalistes se rangent d'emblée dans le camp de l'accusation. Ils ne sont plus des observateurs mais des acteurs. Avant les magistrats, ils jugent et ils condamnent.

Lors des procès de droit commun, la question est, soit de savoir si les personnes exposées dans le box des accusés sont coupable, soit de raconter aux lecteurs l'enquête policière, les circonstances du crime et ses mobiles.

Lors des procès de crimes de masse, elle est surtout de mettre en scène les êtres humains capables de commettre de tels massacres et de faire en sorte que leurs apparences et leur comportements à l'audience s'accordent avec des actes commis bien longtemps avant leur comparution devant les juges.

Il faut dire que dans ces procès d'exception, il n'y a pas vraiment d'histoire à raconter aux lecteurs. Elle est déjà peu ou prou connue de tous. Elle fait partie de l'Histoire avec un grand H.

Il faut, ce qui est un tout autre exercice, rendre compte de l'émotion dégagée au fil des témoignages qui se succèdent. Une émotion que le journaliste a du mal à s'empêcher de partager mais qu'il a autant de mal à faire partager à ses lecteurs.

Joseph Kessel donne donc souvent libre cours à l'expression de ses sentiments personnels. Il lui arrive même de redevenir romancier et d'imaginer pour ses lecteurs ce qu'avait ressenti Eichmann lors de « cette minute où, entouré par ses justiciers dans un faubourg de Buenos Aires, il avait compris soudain que tout était fini pour lui... » Joseph Kessel est trop professionnel pour ne pas s'apercevoir que, ce faisant, il déroge à une règle. Et il en convient implicitement en relevant l'impartialité des juges d'Adolf Eichmann. « Ils avaient, écrit-il, pu pleurer en écoutant certains témoignages. Ils n'avaient pas cessé un instant de traiter Eichmann comme un accusé normal qui avait droit à toutes les ressources et à toutes les protections des lois. »

La lecture des comptes rendus des procès de Nuremberg et de Jérusalem montre que les reporters, même les plus aguerris, ne savent pas bien où se situer pour s'adresser à leur lectorat. Ils oscillent constamment entre deux points de vue : celui du professionnel et celui du citoyen.

Le point de vue professionnel entraîne la rédaction de descriptions classiques. Comme on en trouve dans tout reportage. A Nuremberg, Joseph Kessel brosse le portrait d'une salle d'audience aux « boiseries sombres » et où « un treuil fait coller exactement les rideaux neutres aux vitres ou bien aux pans de mur, entre les fenêtres ... Tout est ordonné, limpide et froid. Tout fait songer non pas à une cour de justice, mais à un laboratoire étrange, à une salle d'expériences. »

A Jérusalem, « la salle où le procès se déroule, décrit-il, a moins l'aspect d'une cour de justice que d'un amphithéâtre de Faculté. Rien de menaçant, rien de solennel dans son revêtement de brique blanche et de bois clair. Les gradins descendaient harmonieusement vers l'estrade aux proportions modestes et plaisantes. »

Pour Jean-Marc Théolleyre, du *Monde*, « la salle du procès de Jérusalem est pareille à une salle de théâtre ou de meeting. Elle a l'architecture claire et froide des bâtiments modernes...La foule des journalistes occupe le plan incliné des vingt rangs de fauteuils, comme le public d'une première à l'orchestre d'un théâtre. »

Une fois le décor posé, il reste à rendre compte de ce qui s'y déroule. Que se passe-t-il de journalistique dans ces salles où, note Joseph Kessel : « Rien n'est de nature à nourrir les passions, à soutenir les mouvements tumultueux, à favoriser les démarches et les sursauts de destins traqués » ?

Globalement, en tenant compte de la durée des procès, il ne s'y passe pas grand chose, répondent implicitement les journalistes dont on voit, au détour des articles, poindre la lassitude face à la froide technicité des débats.

Une des lois de l'écriture journalistique est d'éviter que le lecteur ne s'ennuie. Et les reporters, qui connaissent leur métier, se voient en permanence confrontés à cette question : Comment ne pas lasser mon lecteur alors que je suis moi-même en proie à la lassitude face à un

procès où il ne déroule aucun événement notable ? « Interminable, terne, monotone, froid... » Les mêmes qualificatifs se retrouvent dans les articles.

Joseph Kessel avait d'abord refusé d'aller à Nuremberg où il savait qu'il lui faudrait être enfermé dans une salle. Il préférait les reportages de terrain et n'avait finalement accepté qu'à contrecœur sa mission.

Lors du procès du maréchal Pétain à Paris en juillet 1945 le grand reporter avait déjà repéré que les audiences se caractérisaient par une : « monotonie impitoyable, un ennui sans espoir et sans lueur. »

A Nuremberg, excepté lors de rares moments dont il fait ses morceaux de bravoure, il lutte encore contre l'ennui. « En eux-mêmes, confie-t-il à ses lecteurs, les chiffres, les textes, les documents comptables étaient assez fastidieux... La formule du procès est telle qu'elle interdit non seulement un débat passionné, mais encore le souffle de la vie et jusqu'à l'évocation des ombres... Des textes...des textes...des textes...des documents...des documents...des documents. C'est tout. Les seules discussions qui s'élèvent parfois jouent sur le chiffre des cotes, sur le numérotage des dossiers. ».

A Nuremberg aussi, Jean-Marc Théolleyre, constate : « La documentation que la délégation américaine apporte est énorme et les pauvres journalistes auxquels on distribue des monceaux de papier commencent à se sentir débordés. »

Peu importe que ces documents et ces chiffres concernent des millions de femmes, d'enfants et d'hommes. Pour les historiens, ils représentent des sources. Pour les journalistes, ils représentent des masses de papier qu'ils n'ont pas le temps de lire et qui leur paraissent impossibles à mettre en scène. D'autant que les rescapés des massacres ne sont pas toujours ce que les journalistes appellent entre eux « de bons témoins ». Certains se répètent, sont parfois confus, redisent ce que d'autres ont déjà dit, ne trouvent pas les formules chocs qu'affectionne la presse, n'adoptent pas les attitudes spectaculaires que l'on attend d'eux.

De plus, ni à Jérusalem ni à Nuremberg ne se produisent ce que tout chroniqueur judiciaire attend, c'est à dire un incident d'audience. Magistrats et avocats sont d'accord pour les éviter et lorsque l'un se déclenche, ils s'emploient à l'étouffer dans l'œuf. Quitte, comme cela s'est produit à Nuremberg, à laver leur linge sale en famille lors de réunions à huis clos.

Il n'en sera pas de même à Bordeaux lors du procès de Maurice Papon. Encore moins lors de celui de Klaus Barbie à Lyon où Jacques Vergès, l'avocat de la défense, se livre à des provocations auxquelles, pour la plus grande satisfaction des journalistes, répondent les conseils des parties civiles.

L'impression que, dans la salle d'audience, il ne se passe rien ou presque rien de racontable aux lecteurs est perceptible dans les comptes rendu du procès de Nuremberg.

La même sensation resurgit, quinze ans plus tard à Jérusalem dès la lecture de l'acte d'accusation par le procureur : « Souvent, écrit Joseph Kessel, sa thèse, par sa longueur et sa minutie avait exaspéré journalistes et autres profanes ». Et il nous prend à témoin des difficultés qu'il rencontre : « Comment raconter ces drames immenses, les faire partager, les faire vivre à des centaines de lecteurs inconnus ? »

En effet, comment surmonter cet obstacle ? Et bien en introduisant dans le reportage, des éléments qui sont en principe prohibé par les usages professionnels, c'est à dire des commentaires personnels.

Faute de pouvoir rendre compte des quarante mille mots prononcés à l'ouverture des débats de Jérusalem par le procureur Gédéon Hausner, Joseph Kessel ne peut qu'écrire que c'est le réquisitoire « le plus atroce et le plus monstrueux qui se puisse concevoir. »

Journaliste israélien et poète, Haïm Gouri a observé ses confrères et décrit leurs attitudes dans son livre « Face à la cage de verre ». Il constate qu'après un mois d'audience, la plupart des journalistes internationaux (deux fois plus qu'à Nuremberg) qui s'étaient pressés dans la salle d'audience le jour de l'ouverture du procès avaient laissé leurs places au public et étaient partis vers d'autres actualités comme les négociations sur la fin de la guerre d'Algérie qui se tenaient en France à Evian ou vers le Laos où les Américains étaient intervenus. Quant à ceux qui étaient restés à Jérusalem, beaucoup en profitaient pour réaliser des reportages

en Israël et ne faisaient plus que de courts passages au tribunal. Ils arrivaient en fin d'audience pour demander à ceux qui y avaient assisté :

- Qu'est ce qui s'est passé aujourd'hui ?

- Oh, rien d'important. Des documents.

- Sur quoi ?

- Sur 8000 Juifs yougoslaves fusillés sur place faute d'avoir pu être déportés.

Si les attitudes des journalistes ont été très comparables à Jérusalem et à Nuremberg où, d'après les témoignages, des dialogues du même type étaient fréquents, les mondes dans lesquels ils évoluaient étaient très différents.

A Nuremberg les reporters naviguaient entre les bâtiments en bon état réservés aux alliés et situés au milieu d'une ville en ruine dont les habitants logeaient dans des caves. Ils vivaient en vase clos dans le camp de presse que les Américains leur avaient aménagé dans le château réquisitionné de la famille Von Faber, vieille dynastie de fabricants de stylos. Ils prenaient leur repas dans le self service du palais de justice. Ils finissaient leurs soirées au bar ou dans la salle de danse du grand hôtel dans lequel Hitler séjournait lors des congrès du parti nazi.

Vingt ans après le procès, Francis Cohen, le reporter de *L'Humanité*, égraine quelques souvenirs dans un article intitulé « N'oublions pas la leçon de Nuremberg ». Il écrit : « On y fumait des Camel, on circulait en GMC, on buvait ses premiers whiskys, on nous servait du chocolat avec

du bouillon. Bref, on faisait connaissance avec la civilisation américaine. »

Il aurait pu ajouter que certains de ses confrères se livraient à la fructueuse pratique du marché noir...

Dans ce monde clos et cosmopolite dont les Allemands étaient exclus, le suivi des audiences était vite devenu une routine que seuls brisaient quelques moments exceptionnels qui, eux, méritaient un article : la projection devant les accusés d'un film montrant les camps de concentration, la première audition de Göring, le témoignage surprise du maréchal Von Paulus ou, au moins pour les Français, le témoignage de Marie-Claude Vaillant Couturier...

Lors de ces audiences les bancs de la presse redevaient combles et les vedettes du journalisme et de la littérature faisaient acte de présence à Nuremberg. Il fallait y avoir été vu comme il a été de bon ton, en 1989, d'avoir été présent à Berlin lors de la chute du mur.

Hormis ces jours exceptionnels, les journalistes ne trouvaient guère matière à remplir les colonnes de leurs journaux. Alors, ils étaient à l'affût des moindres ragots et colportaient des rumeurs : Un commando d'anciens SS allait tenter un coup de main contre la prison... Les soviétiques avaient décidé d'enlever les accusés pour les juger et les exécuter à Moscou... Le procès allait s'interrompre à cause du discours de Winston Churchill annonçant qu'un rideau de fer était tombé sur l'Europe...



Rien de tel à Jérusalem. Le tribunal est certes « un blockhaus massif et trapu protégé par des fils de fer barbelés et surveillé par des sentinelles » comme le décrit Joseph Kessel. Mais il est installé dans un pays vivant. D'ailleurs, avant de faire pénétrer son lecteur dans la salle d'audience, le journaliste lui offre une promenade en Galilée et en Judée mais n'y trouve pas, écrit-il, « à la veille du débat où Eichmann allait jouer sa vie, l'exaltation victorieuse, la joie vengeresse » à laquelle il s'attendait.

Une fois le procès commencé, les reporters s'accordent des escapades. A Nuremberg, elles consistaient en des parties de tennis ou des week-end à la neige organisés par l'armée américaine. A Jérusalem, il suffit de sortir du tribunal pour se retrouver dans la vie normale. Et Joseph Kessel quitte par exemple le « blockhaus » pour emmener ses lecteurs au milieu de la foule qui danse dans les rues pour la fête de l'Indépendance. En lisant les lignes qu'il consacre à cette fête, on sent qu'il est soulagé de retrouver l'ambiance des « vrais reportages » comme il les aime.

Je ne voudrais pas, pour autant, laisser croire que les reporters étaient insensibles aux drames qui se racontaient devant eux.

Quand bien même le contenu des audiences ne fournit pas toujours matière à un article, il ne les en touche pas moins. « Même quand on avait quitté la salle de justice, écrit Joseph Kessel, l'esprit n'était pas libéré de l'enfer au fond duquel il avait eu accès pendant des heures... Pendant la semaine de repos qu'ils avaient passé au bord de la mer lumineuse et chaude, les journalistes avaient eu besoin de prendre

des soporifiques pour pouvoir trouver le sommeil. Sans le secours des drogues, ils eussent été incapables de se soustraire aux visions nées du procès Eichmann qui ne cessaient de les hanter. »

Lors du procès de Nuremberg, les journalistes n'avaient pas à leur disposition de produits chimiques pour dormir. Alors, ils buvaient. Régulièrement. Méthodiquement. Au bar du Grand hôtel, dans les tavernes de marché noir ou dans les innombrables réceptions organisées tour à tour par les puissances alliées.

Je l'ai dit en commençant, je n'avais pas lu tout ce que les journalistes français ont écrit sur les procès de Nuremberg et de Jérusalem. Mais ce que j'ai lu m'a permis, je crois, de me faire une idée de ce qu'a représenté la « couverture » écrite de ces événements.

A mon grand regret, en tant que journaliste de presse écrite, je crains que ce média, le plus ancien de tous, ne soit pas pour autant le plus adapté pour faire vivre chez ceux qui n'y ont pas assisté, ce qui s'est passé durant les procès de crimes contre l'humanité. A la différence des journalistes soviétiques qui disposaient, eux, d'un cadre idéologique et d'un vocabulaire imposé, les reporters français n'ont pas été à l'aise face à ces audiences. Et cela se sent à la lecture de leurs articles.

J'aurais donc tendance à me ranger à l'avis de Haïm Goury qui, dans son introduction à son recueil de chroniques, « Face à la cage de verre », estime que : « les minutes du procès, précises et qui reproduisent mot à

mot chaque phrase prononcée resteront à jamais le seul et unique document digne de le représenter ». Je me permettrai d'ajouter à son constat qu'aujourd'hui les films sont le seul moyen de présenter les procès de crimes contre l'humanité à ceux qui seraient rebutés par la masse de pages imprimées que représentent leurs procès-verbaux exhaustifs.

Le vote en France d'une loi spéciale autorisant l'enregistrement audiovisuel du procès de Klaus Barbie montre que Robert Badinter, le ministre de la Justice d'alors avait conscience de cet état de fait.

Je conclurai en notant que, si les procès de Nuremberg et de Jérusalem n'ont pas bénéficié dans la presse française d'un suivi médiatique à la hauteur de ce qu'ils représentaient, ils ont été plutôt favorisés par rapport à d'autres procès concernant des crimes de masse. Celui de Tokyo, lointain et jugé interminable dès son ouverture, n'a pas paru justifier le déplacement de grands reporters. Quant à ceux intentés contre les responsables des crimes commis au Cambodge, au Rwanda ou en ex-Yougoslavie, ils demeurent très peu connus des lecteurs de journaux français. Et même de nombreux journalistes. Sans évoquer le peu d'écho qu'a suscité le procès à Munich de John Demjanjuk qui a duré dix huit mois mais dont les comptes-rendus ont été d'une rareté et d'une concision remarquable. C'était pourtant probablement le dernier procès intenté à un criminel nazi.

Francis Zamponi